

à O b e r s g e g e n ,

à K o e r p e r i c h ,

à G a i c h l i n g e n :

16½ journaux de terres arables,

56½ journaux de pâturages,

36 journaux de «steinrausch et öde» (terres incultes),

12 journaux de prés et vergers;

à W a h l :

15 journaux de terres défrichées près du «Schmiedsweiher» et

8 journaux de terres défrichées au «Aescherweg»,

150 journaux de prés près du chemin de Rindschleiden,

30 arpents de bois (Plaetenbusch),

1½ quart d'arpent de vivier (Plaeter Weiher).

La propriété de Gilsdorf se composait des ruines de l'ancienne ferme et du moulin, 1 jardin de  $\frac{3}{4}$  d'arpents, 50 journaux de terres arables et pâturages et 11 prés.

Les dîmes étaient dues, outre par Vianden et Roth par:

Obersgegen,

Niedersgegen,

Scheuenhof,

Bauler,

Bivels,

Vianden,

Roth,

V i c h t e n ,

Derenbach (près de Bastogne),

Eschweiler (Rédange),

la 11<sup>e</sup> cruche du vin récolté par le Comte de Vianden,

la 10<sup>e</sup> ou 16<sup>e</sup> cruche du vin récolté par les Trinitaires.

En outre une infinité de particuliers éparpillés jusque loin dans la partie septentrionale du pays devaient des rentes et droits à la Commanderie, presque tous à faire en nature.

Parmi les «onera» dus par la Commanderie une est pour le moins originale: chaque année les célibataires de Vianden ont droit à 16 mosses de vin et un jambon.

Les propriétés de la Commanderie de Roth étant devenues propriétés de l'État, elles furent vendues par adjudications publiques le 11 nivôse an V (31 décembre 1797). Le notaire Jules Louis André de